



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.11.12/10

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251112-DCM2511-12-10-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Séance du 12 novembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : Mme Sandrine BERGUERRE BUISSON
Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS
Rapporteur : M. Marc LOCATELLI

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Thierry Alain BETHAZ, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Saïda HADDOUR (Procuration à C. THABUIS), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Catherine COLLOMB (Procuration à S. SERMONDADAZ), Jean-Michel REBET (Procuration à P. DUCIMETIERE), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusé sans procuration : Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Approbation de la convention entre le Service départemental d'incendie et de secours et la commune de La Roche sur Foron autorisant la maintenance préventive des dispositifs médicaux du Centre de santé du Foron par le SDIS 74

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON 1^{ère} adjointe préside la séance.

M. le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré afin d'engager la mise en place d'un Centre de Santé. Face à la carence de l'initiative privée en la matière, aucun médecin ou groupement n'ayant prévu de s'installer prochainement et considérant l'intérêt local, le conseil municipal a par délibération en date du 28 juin 2023 créé un service public administratif « Centre de Santé Municipal ».

Dans le cadre du fonctionnement du centre, et afin d'autoriser le technicien biomédical du Service départemental d'incendie et de secours à effectuer annuellement et à titre gratuit la maintenance des dispositifs médicaux du Centre de santé du Foron, une convention a été établie entre le Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie et la commune de La Roche sur Foron.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette convention et à autoriser sa signature par la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-2,

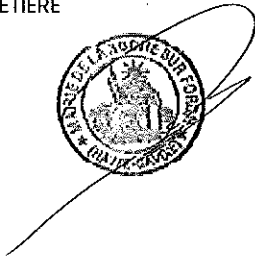
Vu la délibération n° DCM2023.06.28/04 en date du 28 juin 2023

Vu l'arrêté n°2023-211 en date du 10 juillet 2023 portant déport de Monsieur Pierrick DUCIMETIERE pour prévenir tous risques de conflits d'intérêts dans le cadre du « Centre de Santé Municipal » et donnant délégation à Monsieur Marc LOCATELLI maire-adjoint en charge de la santé pour signer tout acte quel qu'il soit relatif au Centre de Santé Municipal du Foron,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la signature de la convention entre le SDIS 74 et la commune autorisant la maintenance préventive des dispositifs médicaux du centre de santé telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur Marc LOCATELLI, Maire-adjoint en charge de la santé, à signer ladite convention.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 18 novembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 12 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Claude THABUIS

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

